

appuyés financièrement par la collectivité internationale. Étant donné les répercussions internationales de ces programmes, l'expérience de nombreux intervenants internationaux, régionaux et locaux doit être mise en commun. Il est recommandé que la CNDU s'efforce d'élaborer des lignes directrices, des principes et des recommandations pour les DDRP, en coordination et en consultation avec d'autres tribunes pertinentes. »

L'annexe A est une compilation des lignes directrices, principes et recommandations produites par la CNDU en rapport avec le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

808. Canada, Ministère des affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). *The Role of Ammunition Controls in Addressing Excessive and Destabilizing Accumulations of Small Arms*. Ottawa: MAECI, avril 1998.

Ce rapport fait suite au rapport de juillet 1997 du Comité d'experts des Nations Unies sur les armes de petit calibre (A/52/298), où on recommandait une étude de l'incidence des munitions et des explosifs sur l'accumulation excessive et déstabilisatrice des armes de petit calibre. Cet article examine certaines des questions entourant le contrôle des munitions en vue de souligner les facteurs à prendre en considération dans la conception d'un système de contrôle efficace.

Le rapport fait d'abord un survol des fabricants de munitions qui montre que plus de 70 États produisent des munitions de petit calibre. Ainsi, du point de vue du contrôle de la production des munitions – à savoir les cartouches – le spectre de diffusion très large de la production, tant à l'échelle nationale qu'internationale, semble susciter des problèmes de contrôle plus graves que ceux que l'on affronte pour les armes de petit calibre. Quelques exemples sont présentés pour démontrer l'ampleur du secteur de production des munitions (p. ex., au Pakistan, aux États-Unis et au Canada).

L'article examine également les pièces entrant dans la composition des munitions et les prix. Les principales pièces intervenant dans la fabrication des munitions sont les suivantes :

- 1) la douille;
- 2) la balle;
- 3) la poudre propulsive;
- 4) l'amorce.

Les douilles et les balles sont relativement faciles à se procurer; toutefois, il n'existe que quelques grands producteurs de poudre et d'amorces. Les tentatives de contrôle devraient donc plutôt viser ces deux derniers fabricants. Le prix des munitions varie énormément selon les conditions du marché. En outre, plus grande est la quantité achetée, plus modeste est le coût par unité.

L'auteur examine également l'hypothèse selon laquelle les munitions seraient plus faciles à contrôler que les armes de petit calibre en raison du caractère plus ardu et moins lucratif de la contrebande dans ce marché. Les auteurs reconnaissent toutefois que ces assertions sont fondées sur une « analyse spéculative » et que d'autres études s'imposent dans ce domaine.

Divers mécanismes de contrôle des munitions sont passés en revue, notamment le système canadien et la Convention interaméricaine de l'OEA sur la lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels apparentés.